

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°24S0022 - Église du Bourg - Travaux de rénovation l'éclairage- Avenant de prestations supplémentaires

N° : VA_DEC2025_478
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 2°; R2194-2 et R2194-3 du Code de la commande publique,
Vu la commission des marchés du 16 juin 2025.

décidons

De conclure avec la société EIFFAGE Energie Systèmes – Nord située à LILLE (59049), titulaire du marché de travaux de rénovation de l'éclairage – Eglise du Bourg, un avenant n°1 afin de prendre en compte l'ajout de prestations supplémentaires pour un montant de : 34 103,01 € H.T.

Montant du marché : 105 846,55 € H.T.

Avenant n°1: 34 103,01 € H.T. représentant une hausse de 32,22%

Nouveau montant du marché : 139 949,56 € H.T.

Imputation budgétaire: 2138 020 2200 EGBOURG

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.4.2 Patrimoine culturel

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 15 juillet 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-212484A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 16 juillet 2025